



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AFFECTATION DES FONCTIONNAIRES STAGIAIRES AU SEIN DE L'ACADEMIE DE POITIERS – RENTREE 2021

Personnels enseignants, d'éducation et psychologues de l'éducation nationale du second degré public

Rectorat de l'académie de Poitiers

**Direction des services
départementaux de l'éducation
nationale de la Vienne**

**Direction des Ressources
Humaines**

**Division des personnels
enseignants**

Affaire suivie par :

Eugénie CHADOUTEAU

Adjointe au chef de DPE
Responsable de la cellule de gestion
collective

Amandine BARBIER

Cellule de gestion collective

Contacts :

Ligne info mobilité : 05 16 52 65 00
DPE secrétariat : 05 16 52 62 72
laureats-concours2d@ac-poitiers.fr

Rectorat de Poitiers

Adresse postale

22 rue Guillaume VII le Troubadour
CS 40 625
86022 Poitiers cedex

Date : le 28 juin 2021

Référence :

Note de service ministérielle du 16 avril 2021 (BOEN n° 17 du 29 avril 2021)

Destinataires

Pour attribution

Mesdames, messieurs les lauréats des concours du second degré public de la session 2021 ;

Mesdames, messieurs les lauréats des concours du second degré public d'une session antérieure à 2021 et ayant bénéficié d'un report de stage durant l'année scolaire 2020-2021 ;

Pour information

Mesdames les inspectrices d'académie, directrices académiques des services de l'Education Nationale et Messieurs les inspecteurs d'académie, directeurs académiques des services de l'Education Nationale ;

Madame la présidente de l'Université de Poitiers, monsieur le Président de l'Université de La Rochelle ;

Mesdames et messieurs les Chefs d'établissement du second degré ;

Madame la Doyenne des IA-IPR ;

Monsieur le Doyen des IEN-ET-EG-IO ;

Mesdames et messieurs les Chef(fe)s de service du rectorat ;

Mesdames, Messieurs les Conseillers techniques de madame la Rectrice

Sommaire

1 – L'affectation en académie

2 – La phase intra-académique

Pièces jointes

Annexe I – Carte des établissements de l'académie de Poitiers

Annexe II – Implantation des lieux de formation

Annexe III – Table d'extension

Annexe IV – Dossier de prise en charge administrative et financière

Annexe V – Calendrier des opérations

La présente circulaire a pour but de vous informer des principales dispositions relatives à votre affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de Poitiers, qui comprend deux phases successives : la première est conduite au niveau ministériel, la seconde s'effectue au niveau académique.

Cette circulaire a pour objet de préciser les modalités d'affectation au sein de l'académie de Poitiers et non de se substituer à la note de service susvisée, dont vous voudrez bien prendre connaissance attentivement, des informations importantes y figurent.

Mes services se tiennent à votre disposition pour toute question relative à votre affectation.

Je vous souhaite un plein épanouissement professionnel dans vos nouvelles fonctions au sein de l'académie de Poitiers.

Bénédicte Robert

Rectrice de l'académie de Poitiers,

1- L'affectation en académie

Vous êtes lauréat(e) de concours et allez être nommé(e) en qualité de fonctionnaire stagiaire.

Dans un premier temps, le ministère (DGRH) procède à la désignation des lauréats des concours dans les académies.

A cet effet, la note de service ministérielle en date du 16 avril 2021, parue au BOEN n° 17 du 29 avril 2021, définit les règles et les procédures de nomination et d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire des lauréats des concours de recrutement des professeurs agrégés, des professeurs certifiés, des professeurs d'éducation physique et sportive, des professeurs de lycée professionnel, des conseillers principaux d'éducation et des psychologues de l'éducation nationale.

Je vous invite à vous y référer.

Vous connaîtrez votre affectation dans une académie en qualité de fonctionnaire stagiaire sur le site Sial, rubrique « Affectations » **du mardi 29 juin 2021 au vendredi 9 juillet 2021 selon les concours et les disciplines**. Les dates exactes des résultats d'affectation seront communiquées sur le site Sial.

2 – La phase intra-académique

Si, à l'issue de la première phase du mouvement, vous êtes affecté(e) dans l'académie de Poitiers, la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat procédera à votre affectation dans un établissement.

2-1/ Les modalités d'affectation en qualité de fonctionnaire stagiaire dans l'académie de Poitiers

a/ La saisie des vœux intra-académiques

Votre affectation en établissement est arrêtée en fonction de vos **vœux géographiques** et du **barème national** calculé par le ministère à partir des informations saisies dans Sial lors de l'opération d'affectation inter-académique (situation familiale, handicap éventuel, situation de fonctionnaire ou de contractuel du second degré de l'éducation nationale, rang de classement au concours).

En aucun cas, le rectorat ne peut corriger ou modifier ce barème et aucune demande de modification ne peut être prise en compte. Il est donc important de vérifier et si nécessaire de corriger ou compléter les données relatives à votre situation personnelle et familiale afin de bénéficier, le cas échéant, des bonifications correspondant à votre situation.

Afin de vous permettre de formuler des vœux géographiques, les listes, **non exhaustives et évolutives, des supports réservés aux fonctionnaires stagiaires (temps complet et temps incomplet)** seront publiées sur le site internet de l'académie de Poitiers **à compter du mardi 13 juillet 2021**.

Vous pouvez découvrir l'académie de Poitiers en consultant la carte des établissements, **en annexe I**.

Vous saisirez vos vœux d'affectation au sein de l'académie de Poitiers **du mardi 13 juillet 2021 à 12 heures au vendredi 16 juillet 2021 à 17 heures** sur le site internet de l'académie de Poitiers, à l'adresse : <http://www.ac-poitiers.fr/cid153079/laureats-des-concours-enseignants-et-d-education-du-2nd-degre-public.html>

En vue de votre affectation en établissement scolaire pour y effectuer votre stage, vous pouvez saisir jusqu'à **5 vœux intra-académiques** qui peuvent porter sur :

- un établissement (ETB) – *en choisir 2 de préférence,*
- une commune (COM) – *en choisir 2 de préférence,*
- un département (DPT) – *en choisir 1.*

A cet effet, est jointe en **annexe II** l'implantation des lieux de formation INSPE en fonction des zones géographiques des établissements d'affectation et des disciplines de recrutement.

Dans l'hypothèse où aucun des vœux formulés ne peut être satisfait, vous serez soumis à la procédure d'extension (**annexe III**).

Pendant toute la durée de l'ouverture du serveur sur le site internet de l'académie de Poitiers, vous pouvez consulter, saisir ou modifier votre demande.

Par ailleurs, lors de la saisie de vos vœux, il vous est demandé de compléter la « *Fiche de renseignements – Fonctionnaires stagiaires 2021 / 2022* » de l'INSPE, disponible sur le site internet de l'académie de Poitiers (conforme à **l'annexe VI** et à compléter au format papier si vous ne parvenez pas à ouvrir le lien).

b/ Le dispositif d'accueil et d'information

Un dispositif d'accueil et d'information est mis en place **du mardi 29 juin 2021 au vendredi 23 juillet 2021, de 9 heures à 17 heures** pour répondre à toutes vos questions :

de préférence par courriel : laureats-concours2d@ac-poitiers.fr

ou par téléphone : **05.16.52.65.00**

c/ Les résultats d'affectation

Les affectations sont arrêtées par madame la Rectrice.

Les résultats d'affectation seront publiés sur le site internet de l'académie de Poitiers à **compter du mercredi 21 juillet 2021**, à l'adresse <http://www.ac-poitiers.fr/cid153079/laureats-des-concours-enseignants-et-d-education-du-2nd-degre-public.html>

Aucun résultat ne sera communiqué par téléphone.

Les arrêtés d'affectation seront envoyés à compter du vendredi 23 juillet 2021.

Je vous précise que ces affectations sont définitives pour l'année de stage. **Aucune révision d'affectation ne sera acceptée.**

→ Il est recommandé de :

- * ne prendre aucun engagement par rapport à votre futur logement avant de connaître votre affectation et votre lieu de formation ;**
- * prendre contact avec votre chef d'établissement lorsque vous aurez pris connaissance de votre affectation.**

2-2/ Les formalités et démarches indispensables

a/ Les journées d'accueil

Des journées d'accueil sont programmées, le mercredi 25, le vendredi 27 et le lundi 30 août 2021.

Toutes les informations relatives à ces journées seront disponibles sur le site internet de l'académie.

Vous serez convoqué(e) à une de ces journées selon votre discipline. Le calendrier sera publié sur le site internet dédié.

Il est fortement conseillé de participer à cette journée d'accueil pour laquelle vous ne recevrez pas de convocation.

En cas d'indisponibilité dûment justifiée, vous veillerez à prendre contact avec la Division des personnels enseignants, **au plus tard le vendredi 20 août 2021** : laureats-concours2d@ac-poitiers.fr.

Lors de cette journée d'accueil, vous rencontrerez notamment :

- les inspecteurs disciplinaires, les tuteurs et les référents pédagogiques, pour toute information quant à votre formation prévue durant cette année de stage ;
- les personnels de la Division des personnels enseignants (DPE) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur la gestion de votre carrière ;
- les personnels de la Division Académique de la Formation des Personnels de l'Education Nationale (DAFPEN) du rectorat auprès de qui vous pourrez poser des questions sur les périodes de formation et celles d'exercice du métier ;
- les personnels de l'INSPE ;
- les personnels de la MGEN...

b/ Pour votre nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire

Des documents sont à fournir impérativement, pour votre affectation au sein de l'académie de Poitiers **lors de la journée d'accueil administratif**.

Il vous est demandé expressément de vous référer à l'annexe F (Pièces justificatives à produire) de la circulaire du 16 avril 2021 publiée au BOEN n° 17 du 29 avril 2021 qui détaille les pièces à fournir au rectorat d'affectation en fonction de votre situation. **Attention, ces pièces doivent être prioritairement remises lors de la journée d'accueil administratif.**

Cette annexe est disponible en ligne à l'adresse suivante :

https://cache.media.education.gouv.fr/file/17/06/6/perso340_annexeF_1403066.pdf

c/ Pour votre dossier administratif et le versement de votre salaire

Des documents sont à remettre **lors de la journée d'accueil**, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **DPE** :

* **photocopie de votre dernier titre ou diplôme** (si vous ne l'avez pas déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers lors de la saisie de vos vœux),

Les lauréats des concours externes de la session 2021 des CAPES, CAPET, CAPEPS, CAPLP des disciplines générales, et des concours de CPE et PsyEN devront envoyer dès que possible soit une attestation d'inscription en M2 s'ils sont titulaires d'un M1, soit leur diplôme de master ou équivalent (attestation de réussite)

En cas d'absence de la justification du titre, diplôme ou certificat requis, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire pourra être remise en cause.

* **le certificat d'aptitude physique** émis par un médecin agréé.

La nomination définitive en qualité de stagiaire est légalement subordonnée à la constatation de l'aptitude physique conformément aux dispositions de l'article 20 du titre II du décret 86-442 du 14 mars 1986 modifié.

Pour les lauréats bénéficiaires de l'obligation d'emploi et qui ont obtenu une priorité d'affectation, le certificat doit mentionner **l'aptitude physique et la compatibilité du handicap avec les futures fonctions**.

En cas d'incompatibilité ou d'absence de certificat d'aptitude physique, la nomination en qualité de fonctionnaire stagiaire pourra être remise en cause.

* les **justificatifs de l'aptitude au sauvetage aquatique et au secourisme** (uniquement pour les lauréats des concours d'EPS) ;

* les **justificatifs de durée d'une pratique professionnelle ou d'enseignement de cette pratique** (uniquement pour les lauréats des 3^{ème} concours et des concours de PLP soumis à cette condition pour l'inscription au concours) ;

* **l'annexe IV** complétée (dossier de prise en charge administrative et financière) ;

* **une copie de la carte vitale** (sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) par l'académie de Poitiers) ;

* **2 relevés d'identité bancaire originaux** (obligatoirement à vos nom et prénom et portant l'adresse conforme à celle déclarée)

* **copie des pièces justificatives de la situation familiale et copie du livret de famille** si vous avez des enfants à charge

d/ Pour votre couverture sécurité sociale

Des documents sont à remettre lors de la journée d'accueil, présentés dans une enveloppe dédiée à l'attention de la **MGEN** pour la gestion de la sécurité sociale :

- * un relevé d'identité bancaire ou postal ;
- * une copie de votre carte d'identité ou de votre passeport en cours de validité ;
- * votre attestation de carte vitale actuelle ou copie de votre carte vitale ;
- * selon votre situation familiale : une copie du livret de famille si vous êtes marié(e), ou une attestation de PACS ou de concubinage.

e/ Pour votre formation à l'INSPE

Votre inscription administrative à l'INSPE interviendra après la confirmation de votre parcours de formation (2^{ème} quinzaine de septembre).

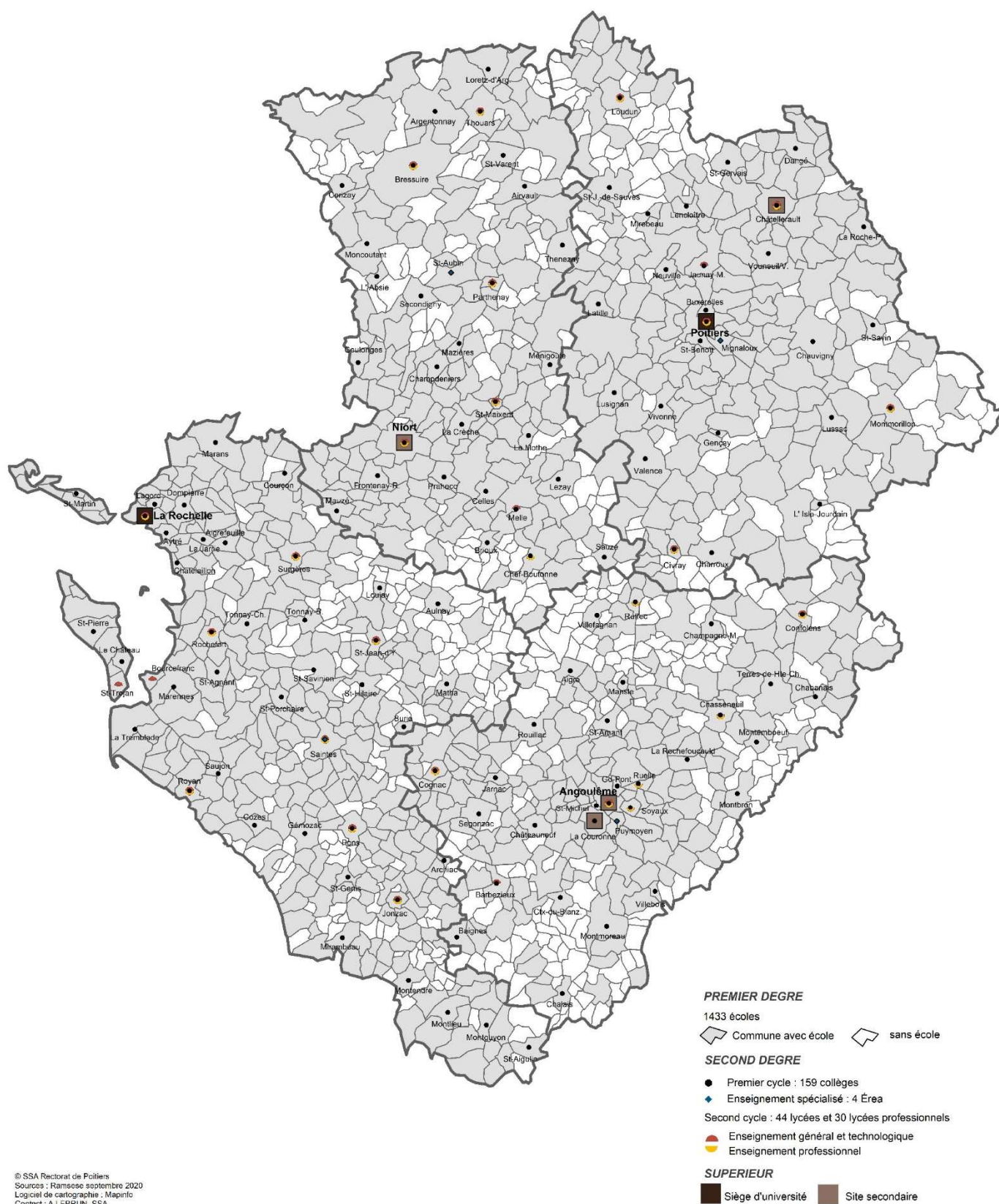
Pour la détermination de votre parcours de formation, vous devrez obligatoirement, **du mardi 13 juillet 2021 à 12 heures au vendredi 16 juillet 2021 à 17 heures** :

- * compléter le questionnaire en ligne déposé sur le site internet de l'académie de Poitiers, actualité « *Lauréats des concours enseignants et d'éducation du second degré* », rubrique « Informations à renseigner pour l'INSPE »
- * déposer (au format pdf) une version numérique de votre dernier diplôme (Baccalauréat, Licence, Master MEF ou MEEF, Diplôme d'Ingénieur, Doctorat ...).

Le service de scolarité de l'INSPE procédera à votre inscription (dont le coût n'est pas à la charge de l'enseignant stagiaire) et vous communiquera, par mail, votre numéro d'étudiant (numéro à 8 chiffres) vous permettant d'activer votre messagerie universitaire et tous les outils de l'Environnement Numérique de Travail (ENT) utilisés pour les enseignements (disciplinaires et transversaux) de l'INSPE.

A réception de ce courriel, vous pourrez également récupérer votre justificatif d'inscription et, éventuellement, la carte d'étudiant numérique en vous présentant directement au service de scolarité de l'antenne INSPE de votre département d'affectation (Angoulême, Niort, Poitiers) ou au service de scolarité de la Faculté des Sciences de l'Université de La Rochelle pour les enseignants stagiaires affectés en Charente Maritime.

CARTE DES ETABLISSEMENTS DE L'ACADEMIE



FORMATION 2021-2022 Stagiaires du 2nd degré rentrée 2021

Journées et lieux de formation pour les stagiaires mi-temps dans l'académie :

Une journée de formation disciplinaire et une journée de formation interdisciplinaire et mutualisée

Disciplines			Groupe A							
Formation disciplinaire			Formation interdisciplinaire et Mutualisée							
PLC			Département d'exercice							
		Lieu de formation	16	Lieu de formation	79	Lieu de formation	86	Lieu de formation	17	Lieu de formation
Anglais	Lundi	Poitiers	Mardi	Angoulême	Mardi	Niort	Mardi	Poitiers	Mardi	La Rochelle
Documentation		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle
Education Musicale		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle
EPS		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle
Lettres modernes		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle
Lettres classiques		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle
SES		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle
Arts plastiques		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle
Philosophie		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle
Eco-gestion		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle
PLP										
Lettres Hist-Géo	Lundi	Poitiers	Mardi	Angoulême	Mardi	Niort	Mardi	Poitiers	Mardi	La Rochelle
Lettres-anglais		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle

CPE												
Encadrement Educatif	Mercredi	Poitiers	Mardi	Poitiers	Mardi	Poitiers	Mardi	Poitiers	Mardi	Poitiers	Mardi	Poitiers

Disciplines			Groupe B										
Formation disciplinaire			Formation interdisciplinaire et Mutualisée										
PLC			Département d'exercice										
		Lieu de formation	16	Lieu de formation	79	Lieu de formation	86	Lieu de formation	17	Lieu de formation			
Allemand	Mercredi	Poitiers	Jeudi	Angoulême	Jeudi	Niort	Jeudi	Poitiers	Jeudi	La Rochelle			
Mathématiques (UP)		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers					
Mathématiques (ULR)		La Rochelle								Jeudi	La Rochelle		
Espagnol		Poitiers		Angoulême		Jeudi		Niort		Jeudi	Poitiers		
Histoire-Géo. (UP)		Poitiers		Angoulême				Niort			Poitiers		
Histoire-Géo. (ULR)		La Rochelle										La Rochelle	
Italien		Poitiers		Angoulême				Niort			Poitiers	Jeudi	La Rochelle
Physique-Chimie		Poitiers		Angoulême		Jeudi		Niort		Jeudi	Poitiers	La Rochelle	
SVT (UP)		Poitiers		Angoulême				Niort			Poitiers		
SVT (ULR)		La Rochelle										Jeudi	La Rochelle
SII et technologie		Angoulême		Jeudi		Angoulême		Jeudi		Niort	Jeudi	Poitiers	La Rochelle
PLP													
Math-sciences	Mercredi	Poitiers	Jeudi	Angoulême	Jeudi	Niort	Jeudi	Poitiers	Jeudi	La Rochelle			
Autres PLP		Angoulême		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle			
Disciplines orphelines		Poitiers		Angoulême		Niort		Poitiers		La Rochelle			

Journée et lieux de formation pour les stagiaires temps plein dans l'académie :

Les stagiaires temps plein ne suivent que la formation disciplinaire selon le calendrier et les lieux détaillés dans le tableau ci-dessus.



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

TABLE D'EXTENSION

Si vous avez fait votre 1^{er} vœu dans les Deux-Sèvres (79) les possibilités d'affectation sur poste seront étudiées dans l'ordre suivant :

1. tout poste dans le 79
2. tout poste dans le 86
3. tout poste dans le 17
4. tout poste dans le 16

Si votre 1^{er} vœu concerne la Vienne (86) :

1. tout poste dans le 86
2. tout poste dans le 79
3. tout poste dans le 16
4. tout poste dans le 17

Si votre 1^{er} vœu concerne la Charente (16) :

1. tout poste dans le 16
2. tout poste dans le 17
3. tout poste dans le 86
4. tout poste dans le 79

Si votre 1^{er} vœu concerne la Charente-Maritime (17) :

1. tout poste dans le 17
2. tout poste dans le 16
3. tout poste dans le 79
4. tout poste dans le 86

DOSSIER DE PRISE EN CHARGE ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

FONCTIONNAIRES STAGIAIRES – RENTREE 2021

Ce dossier doit être remis **complet** lors de la journée d'accueil.

A défaut, il devra être expédié à l'adresse ci-dessous :

Rectorat de l'académie de Poitiers
Division des personnels enseignants
A l'attention du bureau DPE 1 (pour les certifiés et PsyEN)
A l'attention du bureau DPE 2 (pour les agrégés, PLP, PEPS, CPE)
22 Rue Guillaume VII Le Troubadour
CS 40 625
86022 POITIERS cedex

1. Renseigner votre identité et votre situation

NOM : Prénom :

Nom de jeune fille :

Etablissement d'affectation obtenu pour la rentrée 2021 :

Adresse mail : N° de téléphone :

Si vous avez déjà exercé dans l'éducation nationale avant le 01/09/2021, merci de noter votre NUMEN :

.....

COCHER	CORPS	DISCIPLINE
<input type="checkbox"/>	Certifiés	
<input type="checkbox"/>	Agrégés	
<input type="checkbox"/>	PLP	
<input type="checkbox"/>	CPE	
<input type="checkbox"/>	P. EPS	

2. Remplir la notice de renseignements (page suivante)

3. Joindre les pièces demandées sur la notice de renseignements :

- copie de la carte de sécurité sociale (sauf si vous étiez déjà rémunéré(e) par l'académie de Poitiers)
- 2 relevés d'identité bancaire **originaux**
- copie des pièces justificatives de la situation familiale, et copie du livret de famille si vous avez des enfants à charge

4. Remettre le dossier lors de la journée d'accueil (ou, à défaut, l'envoyer au rectorat dans les plus brefs délais).

NOTICE DE RENSEIGNEMENTS

- Initiale** (premier recrutement ou arrivée dans l'académie)
 Modificative (changement de situation familiale)

Identification**Service concerné (division/bureau):**

Grade : Nom et prénoms :
 Discipline : Nom de naissance :
 Date de naissance :
 Etablissement : N° Sécurité sociale :/...../...../...../...../.....
 N° NUMEN :
 Commune de naissance : Département :
 Pays de naissance :

Joindre la copie de la carte vitale et de la situation militaire

Adresse : Code postal : Ville :
 Téléphone fixe : Téléphone portable :
 Courriel :@.....

Situation antérieure

Avez-vous occupé un emploi au cours des 12 derniers mois dans - le secteur public Oui Non
 - le secteur privé Oui Non
 En quelle qualité ? (indemnitaire, assistant d'éducation, titulaire, autre...)

Quel organisme vous a rémunéré? (nom et adresse)

Date d'entrée dans la fonction publique : (joindre le dernier arrêté de promotion d'échelon)

En cas de 1er recrutement, joindre la copie de vos diplômes et votre curriculum-vitae

Situation familiale

- Célibataire Concubinage date:/...../..... Mariage date:/...../.....
 PACS date:/...../..... Divorce date:/...../..... Veuvage date:/...../.....
 Séparé date:/...../.....
 (joindre toutes pièces justificatives ex: livret de famille - carte d'identité (recto-verso) - récépissé de pacs)

Votre conjoint:

Nom d'usage : Nom patronymique : Date de naissance :
 Prénoms :

Nom et adresse de l'employeur:

Enfants à charge vivant au foyer

Nom, prénom	Date de naissance	Scolaire-Etudiant-Apprenti
.....
.....
.....
.....

S.F.T (supplément familial de traitement)

ou avantage en nature, c'est-à-dire à caractère familial, attribué par l'employeur, différent des prestations familiales)

Je souhaite percevoir le SFT: Oui Non

Si oui joindre obligatoirement l'attestation de non paiement de l'employeur de votre conjoint et un certificat de scolarité par enfant de plus de 16 ans.

(NB: Une application de télé-déclaration "SFT" est disponible sur l'intranet)



Relevé d'identité bancaire - RIB

- Initiale** (premier recrutement ou arrivée dans l'académie)
 Modificative (changement de RIB)

Cadre réservé à l'administration (PJ)

Ministère : 206 Administration : Département :
 N° NPC: Imputation budgétaire :

Cadre à remplir par l'agent

Identification

Grade : Nom et prénoms :
 Discipline : Nom de naissance :
 Etablissement : N° Sécurité sociale :/...../...../...../...../.....
 Adresse : Code postal : Ville :

R.I.B: Attention le RIB doit comporter obligatoirement les mentions ci-dessous

Identité : Votre nom - votre prénom (y compris dans le cas d'un compte joint) - votre adresse
 RIB : le code Etablissement - le code Guichet - le N° de compte - la clé - l'IBAN et le BIC

R.I.B (Coller votre RIB ci-dessous - pas d'agrafe - pas de pliage):

Je soussigné(e), certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus et m'engage à signaler, sans délai, toute modification relative aux renseignements fournis.

A

Signature

Le.....

CALENDRIER DES OPERATIONS

Opérations	Dates
Saisie des vœux d'affectation en académie sur Sial : http://www.education.gouv.fr/cid55752/sial-systeme-d-information-et-d-aide-aux-laureats.html	Du lundi 3 mai 2021 au vendredi 4 juin 2021, 12 heures (heure de Paris)
Publication des résultats d'affectation en académie	Du mardi 29 juin 2021 au vendredi 9 juillet 2021 (selon les disciplines)
Dispositif d'accueil et d'information au rectorat de Poitiers : de préférence par courriel : laureats-concours2d@ac-poitiers.fr ou par téléphone : 05.16.52.65.00	Du mardi 29 juin 2021 au vendredi 23 juillet 2021, de 9 heures à 17 heures
Publication des supports réservés pour les fonctionnaires stagiaires sur le site internet de l'académie de Poitiers (liste non exhaustive et évolutive)	A partir du mardi 13 juillet 2021
Saisie des vœux d'affectation en établissement sur : http://www.ac-poitiers.fr/cid153079/laureats-des-concours-enseignants-et-d-education-du-2nd-degre-public.html	du mardi 13 juillet 2021 à 12 heures au vendredi 16 juillet 2021 à 17 heures (heure de Paris)
Publication des résultats d'affectation en établissement sur le site de l'académie de Poitiers	A compter du mercredi 21 juillet 2021
Journées d'accueil des fonctionnaires stagiaires au Rectorat de Poitiers → Remise des documents nécessaires à la prise en charge administrative et financière ainsi que les pièces justificatives concernant : rapprochement de conjoints * rapprochement de deux lauréats mariés ou pacsés (affectation conjointe) * situation de parent isolé ou autorité parentale conjointe → Remise des documents nécessaires à la constitution du dossier MGEN	Mercredi 25 août 2021 Vendredi 27 août 2021 Lundi 30 août 2021
Prérentrée des enseignants	Mercredi 1^{er} septembre 2021
Rentrée scolaire des élèves	Jeudi 2 septembre 2021

